

Nous avons traversé une période difficile et nous devons encore veiller à notre santé et celle de nos proches, aussi notre AG prévue en mai 2020 a été reportée.

Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire les rassemblements en nombre limité seraient de nouveau possible en respectant les précautions de sécurité, masques et distances.

Le virus circule toujours c'est pourquoi ce document précise les termes du rapport moral de votre Président et le rapport financier du trésorier afin de vous permettre d'adresser votre pouvoir sans désigner de destinataire mais en spécifiant le sens de votre vote.

La date et le lieu de L'AG 2020 sont fixés le 21 novembre à Bayeux. Compte tenu des dernières informations sur l'épidémie en cours nous recommandons de nous envoyer votre pouvoir. Le nombre de places sera limité aux 30 premières réponses positives.

Nous sommes convaincus que vous comprendrez ces mesures de protection et le maintien d'une Assemblée Générale selon cette procédure.

Rapport Moral

Commençons par un rappel des communications principales envoyées par courrier électronique durant ce premier semestre 2020.

- Vidéos sur gestion sylvicole et cynégétique,
- Missions de service public des FDC (Fédération départementale des chasseurs),
- Bilan de la santé des forêts,
- Fiscalité foncière,
- Bilan sanitaire,
- Indicateurs 2020 Prix de vente des bois sur pied en forêt privée,
- Film « le Génie des arbres »,
- FRANSYLVA rapport d'activité 2019,
- Conclusions du rapport de la Cour des Comptes,
- Recommandations FRANSYLVA sur l'élaboration de la proposition de loi foncière,
- Etude SAFER Marché du Foncier rural,
- Tribune du Président d'Amécourt,
- Un référent Forêt/bois au niveau de la commune.

Ces documents ou leur accès sont disponibles par courrier électronique sur demande à Jean François Jacquet.

Au niveau national :

- Notre dernier FLASH (semestre 2-2019) vous informait de la mission confiée à la Députée Anne Laure Cattelot par le ministère de l'agriculture. Des ONG font une forte pression pour influencer les recommandations de ce rapport notamment vers une suppression des coupes rases et le développement de la forêt primaire. FRANSYLVA National réagit vigoureusement à l'exemple des dossiers mentionnés ci-dessus (**Recommandations et Tribune**).
- Avec la nouvelle loi concernant l'organisation de la chasse (**Missions de services publics**), les plans de chasse sont régis maintenant par les FDC (Fédérations départementales des chasseurs). Nous participons aux commissions et entretenons de bonnes relations avec les FDC, dans nos deux départements.

Nous recommandons la mise en place d'un plan de gestion cynégétique (**vidéos**) pour améliorer vos places de gagnage et détourner le gibier de vos jeunes plants ou de votre régénération mais aussi pour quantifier vos dégâts en cas de demande de révision du plan de chasse cervidés pour la saison suivante. Anticiper avant les réunions de validation CDCSF. (Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage).

L'actualité régionale :

- L'Union régionale des Collectivités forestières (URCOFOR) annonce la nomination de **Référent Forêt/bois** parmi les conseillers municipaux des communes de Normandie.

Cette initiative émane d'une action portée par l'URCOFOR Normandie dans le cadre du Contrat d'Objectif de la Région Normandie, dispositif partenarial mené par les principaux acteurs de la filière bois : La Région, Professions Bois, le CRPF et l'URCOFOR.

Cette action vise donc, non seulement à désigner des élus référents mais surtout à les informer des actualités forestières et à les faire monter en compétences sur les sujets forêt/bois afin qu'ils comprennent les enjeux de gestion durable des forêts, de renouvellement, d'exploitation forestière... mais aussi d'utilisation du bois dans leurs projets publics.

Il s'agit de rapprocher les élus des forêts (publiques et privées) sur le territoire de la commune et notamment de favoriser un dialogue avec les propriétaires privés et les professionnels de la filière. C'est dans le but d'améliorer la compréhension des élus locaux envers la forêt et le relationnel avec tous les acteurs des territoires que cette désignation d'élus référents au sein des collectivités a été proposée.

Concernant les propriétaires privés, l'élu référent apparaît en charge de veiller à la forêt avec une vigilance particulière sur l'élaboration des PLU(I), les dessertes forestières, le foncier forestier et la promotion de l'utilisation du bois : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, sujets qui font l'actualité d'aujourd'hui.

- **SYLVAMAP accord avec le CNPF** pour la transmission digitalisée des PSG. Forêt Privée Française, lettre d'information N°239. Tapez dans Google « **accord Sylvamap CNPF** »

Nous rappelons que Sylvamap est un système de gestion sur PC mais aussi sur smartphone ou tablette géolocalisée (Iphone, Ipad, Android) qui vous guide dans votre forêt, vous fournit directement les informations du PSG, vous permet de prendre des notes, des photos. Dès la connexion rétablie, le système envoie vos informations sur votre système central. Le CETEF Normandie Sud a été associé pour le développement et le financement de ce système qui est partageable avec votre gestionnaire, vos enfants,... selon les directives du propriétaire. (**Tapez Sylvamap sur Google**).

L'intégration dans la cartographie de photos prises avec un drone est aussi annoncée.

Les aides aux forestiers

- FRANSYLVA notre fédération nationale accentue sa volonté de promouvoir les aides financières (*compensation carbone*) à la plantation (*friches, terres délaissées*) et la replantation (parcelles de peuplement à faible valeur et en crise sanitaire).

Nous rappelons avec l'accentuation des phénomènes climatiques l'intérêt d'assurer votre forêt, avec une attention particulière au peuplement d'avenir dont le coût de remplacement (obligatoire) serait élevé.

Parlez-en avec votre gestionnaire, contactez-nous, nous vous mettrons en rapport avec FRANSYLVA Services.

- « **plantonspourlavenir.fr** » sur Google.
Un fonds de dotation qui soutient des projets de reboisement sur sélection de dossiers en proposant une avance remboursable (à l'occasion de coupes ultérieures de bois) au taux de 0% sur 30 ans.
- « **Normandie FORÉVER** » sur Google, une aide privée depuis 2015, adaptée à la conversion de vos peuplements en crise sanitaire ou à faible valeur économique, simple à demander au CRPF Normandie Mr Eric Hincelin. (*Une aide à la replantation suite attaque sanitaire sur peupliers de 2000€/ha dont je bénéficie*), accessible aux forestiers normands sous DGD.

- **La Région :**

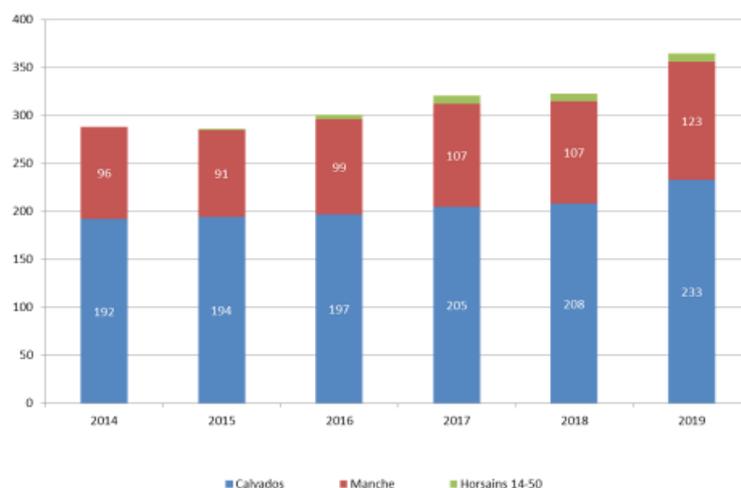
Dernière aide FEADER pour la voirie et peuplements pauvres mais à demander par l'intermédiaire de votre gestionnaire.

« Conseil stratégique forestier » dans Google (Cf. FLASH semestre - 2019) Une bonne opportunité sur une large gamme de conseils, très simples à obtenir et mettre en œuvre pour un montant raisonnable. (*Personnellement j'ai bénéficié du conseil « Aspect sylvo-cynégétique » qui m'a été très utile*).

RAPPORT FINANCIER

Evolution du nombre d'adhérents

**Total 2019 :
365**



2

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU CALVADOS ET DE LA MANCHE				
Activité de l'année 2019		Du 1/01/2019 Au 31/12/2019		
FLUX DE RECETTES		FLUX DE DEPENSES		
<u>COTISATIONS RECUES</u>		<u>COTISATIONS VERSEES</u>		
	régularisations	0	à la Fédération nationale	12578
	sur année 2019	32046	à l'Union régionale	120
			au Fogefor	300
Remboursements	Réunions	1300	à Profession bois	277,5
	Prime A bois	0	à N Forever	0
			<u>FRAIS DE REUNIONS (Assemblée Gale...)</u>	3274
Solde en caisse		6241	<u>ASSURANCE responsabilité civile</u>	2137,5
intérêts divers	comptes		<u>FRAIS Déplacement et Représentation</u>	6309
	livret	15	FRAIS DE GESTION	2686,5
	dépôt à terme	0	Secrétariat	5893,5
			Domiciliation bque	113,5
			Autres dépenses (Pub, support, formation...)	1845
	sous total Recettes	39602	sous total Dépenses	35534,5
			RESULTAT	4068

Le montant des cotisations reste inchangé.

Divers :

- **Pour rappel nous participons à différentes commissions départementales.**

La SAFER a ouvert un siège à FRANSYLVA au sein des comités techniques dans chaque département. Vous pouvez nous contacter si vous êtes impliqués avec la SAFER sur un dossier concernant du foncier.

La CDCFS pour la chasse

La CDPENAF pour les PLU(i).

- Nous continuons, au FRANSYLVA FP14-50, nos actions « presse » pour les sujets d'actualité en synergie avec notre fédération nationale notamment dans le cadre de l'action sur la nouvelle loi concernant la forêt avec la tribune du Président d'Amécourt.
- A ce jour FRANSYLVA FP14-50 compte 380 adhérents, notre objectif est de 400 en décembre 2020. N'hésitez pas à nous adresser de nouveaux membres. Car si nous couvrons 50% des surfaces, notre représentativité en nombre d'adhérents doit s'améliorer et de nombreux propriétaires de bois ne sont pas assurés en responsabilité civile !

Nous continuerons à vous informer régulièrement sur les sujets d'actualité, à participer aux évènements pour assurer la présence et l'expression des propriétaires forestiers, là où c'est nécessaire. Une attention particulière sera portée sur les dispositifs d'aide à la Forêt.

Le 17 juillet 2020

Jean François Jacquet

Président



FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS 14-50

Christine HENRY

Le Mesnil

14240 SAINTE HONORINE DE DUCY

Tél. : 06.73.50.81.66

Mail : sfp14.50-christine.henry@orange.fr

POUVOIR

***A retourner POUR LE 14 NOVEMBRE 2020 AU PLUS TARD
par mail ou par voie postale à l'adresse ci-dessus***

Je, soussigné(e),

.....
.....

demeurant à

.....
.....

.....
.....

donne tous pouvoirs à un membre du Conseil
d'Administration

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale de
FRANSYLVA Forestiers Privés du Calvados et de la
Manche, le **Samedi 21 NOVEMBRE 2020** à **BAYEUX (14)**
et de voter en mes lieu et place.

.....

.....

A

Le

Signature (1)

(1) la signature doit être précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé, bon pour pouvoir »